

PROCÈS VERBAL D'UNE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHESTERVILLE TENUE LE 6 AVRIL 2010 A LA SALLE MUNICIPALE DE L'ECOLE SAINT-PAUL A 19 H 00.

SONT PRESENTS : SON HONNEUR LE MAIRE MONSIEUR LOUIS LAFLEUR, LES CONSEILLERS MESSIEURS DENIS-MARC LECLERC, FELIX LARIVIERE, JEAN-FRANÇOIS CAMIRE, BERNARD RIEUTORD ET JEAN TRUDEL.

EST ABSENTE : MADAME MICHELINE VAILLANCOURT.

JULIE MAGIER AGIT COMME SECRETAIRE-TRESORIERE DE LA SEANCE.

1.0 **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

MONSIEUR BERNARD RIEUTORD SE JOINT A LA SEANCE A 19H10.

2.0 **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 1^{ER} MARS 2010 ET DU 8 MARS 2010**

2010-04-39

LA SECRETAIRE-TRESORIERE A FAIT PARVENIR A TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL UNE COPIE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2010. SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN TRUDEL, IL EST RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS QUE LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2010 SOIT APPROUVE TEL QUE PRESENTE.

2010-04-40

LA SECRETAIRE-TRESORIERE A FAIT PARVENIR A TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL UNE COPIE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2010. SUR PROPOSITION DE MONSIEUR DENIS-MARC LECLERC, IL EST RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS QUE LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2010 SOIT APPROUVE TEL QUE PRESENTE.

3.0 **CORRESPONDANCE**

2010-04-41

DEMANDE DE DON – CERCLE DES JEUNES RURAUX DE CHESTERVILLE

LE CERCLE DES JEUNES RURAUX DE CHESTERVILLE DEMANDE UNE COMMANDITE POUR LA 50^E EDITION DE LEUR EXPOSITION LOCALE QUI SE DEROULERA VENDREDI LE 9 JUILLET 2010 A LA FERME RODOVANEL SITUÉE A CHESTERVILLE. IL EST PROPOSE PAR M. DENIS-MARC LECLERC APPUYE PAR M. BERNARD RIEUTORD ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS DE REMETTRE UN MONTANT DE 60,00\$ POUR UNE DEMI-PAGE EN PUBLICITE.

2010-04-42

FENETRE SUR L'ART - LOCATION SALLE

IL EST PROPOSE PAR M. JEAN-FRANÇOIS CAMIRE ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS DE DEFRAYER LES COUTS DE LOCATION DE SALLE POUR FENETRE SUR L'ART QUI AURA LIEU LES 17-18-19 SEPTEMBRE 2010.

2010-04-43

4.0 **APPROBATION DES COMPTES**

APRES LA PRESENTATION DES COMPTES PAR LA SECRETAIRE-TRESORIERE, IL EST PROPOSE PAR M. DENIS-MARC LECLERC, APPUYE PAR BERNARD RIEUTORD ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS D'ACCEPTER ET PAYER LES COMPTES DU MOIS DONT LA LISTE EST ANNEXEE AU PROCES VERBAL. LA SECRETAIRE-TRESORIERE CERTIFIE QUE DES FONDS SONT DISPONIBLES POUR LES MONTANTS ANNEXES DONT LE TOTAL SE CHIFFRE A 62 398,87 \$.

MONSIEUR FELIX LARIVIERE SE JOINT A LA SEANCE A 19H20.

5.0 **RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

2010-04-44

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER DE VOIRIE TEMPORAIRE

CONSIDERANT QUE M. MARTIN THERRIEN NE REVOIT LE MEDECIN QU'EN DEBUT MAI, CONSIDERANT QU'ON NE CONNAIT PAS LA DATE DE RETOUR AU TRAVAIL ; PAR CONSEQUENT, IL EST RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS DE PROCEDER A L'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER DE VOIRIE A TEMPS PLEIN POUR UN TEMPS INDETERMINE AFIN DE REMPLACER TEMPORAIREMENT M. THERRIEN.

2010-04-45

LECTURE DES Puits CHES5-CHES6 ET Puits AUCLAIR

CONSIDERANT QUE L'HYDROGEOLOGUE DE MISSION GHE A COMMENCE SON ANALYSE ET QUE LE RAPPORT FINAL DEVRAIT ETRE PRODUIT TRES BIENTOT ; CONSIDERANT QUE LES MESURES PRISES PAR JEAN LEBLANC ONT ETE FAITES DANS LE BUT DE PERMETTRE A L'HYDROGEOLOGUE DE PRODUIRE SON RAPPORT ; PAR CONSEQUENT IL EST RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS D'AVISER M. LEBLANC DE CESSER DE PRENDRE LES MESURES DES Puits.

2010-04-46

TRAVAUX ETE 2010

M. JEAN-LUC HAMEL RENCONTRERA AU DEBUT DU MOIS D'AVRIL LE CONSEILLER DENIS-MARC LECLERC AFIN DE DEFINIR LES DIFFERENTS TRAVAUX PREVUS POUR L'ÉTE 2010. L'INSPECTEUR MENTIONNE QUE LES PRINCIPAUX RANG A GRAVELER SONT LES RANGS CAMPAGNA, ROUX ET DESHARNAIS. LES MEMBRES DU CONSEIL AUTORISE LA DIRECTRICE GENERALE A PREPARER L'APPEL D'OFFRES POUR LES DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DE GRAVIER A CARRIERE DG ET A CARRIERES PCM AINSI QUE POUR LE TRANSPORT A TRANSPORTEURS EN VRAC, A CARRIERE DG ET A CARRIERES PCM .

6.0

RAPPORT DU SERVICE INCENDIE

UNE SORTIE A EU LIEU EN MARS.

7.0

RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BATIMENT

EN MARS, UN PERMIS DE BATIMENT ACCESSOIRE A ETE EMIS POUR UNE VALEUR TOTALE DE 5000,00\$.

2010-04-47

8.0

DEMANDE D'APPUI PAR M. MICHEL BOISVERT POUR UNE DEMANDE A LA C.P.T.A.Q.

CONSIDERANT QUE MONSIEUR MICHEL BOISVERT, DEMANDEUR ET PROPRIETAIRE D'UNE TERRE BOISEE A CHESTERVILLE DONT UNE PARTIE ERABLIERE COMPOSEE DES LOTS 196P ET 197 S'ADRESSE A LA COMMISSION AFIN DE POUVOIR ALIENER EN FAVEUR D'UN EVENTUEL ACQUEREUR UNE PARTIE DES DITS LOTS COUVRANT UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 27 HECTARES;

CONSIDERANT QUE LA DEMANDE VISEE EST PERMISE EN VERTU DE LA REGLEMENTATION DANS CETTE ZONE ;

CONSIDERANT QUE LA DEMANDE NE CONTREVIENT A AUCUN DES REGLEMENTS MUNICIPAUX, LE REQUERANT DEVRA CEPENDANT RESPECTER TOUS LES AUTRES REGLEMENTS RELATIFS A CES USAGES ;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FELIX LARIVIERE ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS D'APPUYER LA DEMANDE DE MONSIEUR MICHEL BOISVERT AUPRES DE LA COMMISSION.

2010-04-48

9.0

DEMANDE D'APPUI PAR MME PATRICIA THEBERGE ET M. JEAN GAUTHIER POUR UNE DEMANDE A LA C.P.T.A.Q.

CONSIDERANT QUE MADAME PATRICIA THEBERGE ET MONSIEUR JEAN GAUTHIER, DEMANDEUR ET PROPRIETAIRE DES LOTS 62-P ET 63-P A CHESTERVILLE DESIRE OBTENIR LES AUTORISATIONS NECESSAIRES DE LA C.P.T.A.Q. A PROCEDER A UNE SERVITUDE REELLE ET PERPETUELLE AUX FINS DE REGULARISER LA SITUATION CONCERNANT LE FAIT QUE LADITE PROPRIETE EST DESSERVIE PAR UNE SOURCE D'EAU AINSI QUE LES TUYAUX DE LA SOURCE D'EAU SISES SUR UN ET/OU DES LOTS AVOISINANTS (64-P,65-P) ET EST EGALEMENT DESSERVIE PAR UNE FOSSE SEPTIQUE ET UN CHAMPS D'EPURATION ERIGES SUR UNE PARTIE DU LOT 62;

CONSIDERANT QUE LA DEMANDE VISEE EST PERMISE EN VERTU DE LA REGLEMENTATION DANS CETTE ZONE ;

CONSIDERANT QUE LA DEMANDE NE CONTREVIENT A AUCUN DES REGLEMENTS MUNICIPAUX, LE REQUERANT DEVRA CEPENDANT RESPECTER TOUS LES AUTRES REGLEMENTS RELATIFS A CES USAGES ;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FELIX LARIVIERE ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS D'APPUYER LA DEMANDE DE MADAME PATRICIA THEBERGE ET MONSIEUR JEAN GAUTHIER AUPRES DE LA COMMISSION.

2010-04-49

10.0

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC INFOTECH

IL EST PROPOSE PAR M. BERNARD RIEUTORD ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS QUE LA MUNICIPALITE DE CHESTERVILLE RENOUVELLE LE CONTRAT DE SERVICE AVEC INFOTECH AU COUT DE 3585,00\$, LEQUEL EST EN VIGUEUR DU 1^{ER} MARS 2010 AU 28 FEVRIER 2011.

2010-04-50

11.0

RENOUVELLEMENT DE LA BANQUE D'HEURES AVEC INFOTECH

IL EST PROPOSE PAR M. BERNARD RIEUTORD ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS QUE LA MUNICIPALITE DE CHESTERVILLE ACHETE UNE BANQUE DE 14 HEURES (CONTRAT DE SERVICE) AVEC INFOTECH AU COUT DE 980,00\$.

2010-04-51

12.0

TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

UNE CITOYENNE A FAIT UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AFIN QUE LA MUNICIPALITÉ CONTRIBUE ET FACILITE LE TRANSPORT ADAPTÉ DE SES ENFANTS ATTEINTS D'UN HANDICAP, LESQUELS NÉCESSITENT UN TRANSPORT ADAPTÉ POUR SE RENDRE À VICTORIAVILLE; CONSIDÉRANT QUE LA LOI OBLIGE LA MUNICIPALITÉ A OFFRIR UN SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ SUR SON PROPRE TERRITOIRE; CONSIDÉRANT QUE LA MUNICIPALITÉ S'EST INFORMÉE SUR LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS DE SUBVENTION AFIN D'OFFRIR CE SERVICE VERS UN AUTRE TERRITOIRE; CONSIDÉRANT QUE LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (VOLET SOUPLE) N'EST VALIDE QUE POUR SIX CANDIDATS ET QU'ENSUITE LA MUNICIPALITÉ DEVRA ADHÉRER À ROULIBUS AFIN DE CONTINUER CE SERVICE EN PAYANT LES COÛTS ANNUELS MÊME SI LEDIT SERVICE NE CONVIENT PAS NÉCESSAIREMENT AUX BESOINS DES USAGERS; CONSIDÉRANT QUE SI LA MUNICIPALITÉ ACCEPTE DE SUBVENTIONNER LE TRANSPORT ADAPTÉ HORS DE SON TERRITOIRE, ELLE DEVRA LE DÉFRAYER POUR TOUS LES ÉVENTUELS DEMANDEURS ADMISSIBLES; PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS DE NE PAS DONNER SUITE À LA DEMANDE CONCERNANT LE TRANSPORT ADAPTÉ VERS UN AUTRE TERRITOIRE.

13.0

QUESTION DU PUBLIC

PERSONNE NE SE PREVAUT DE LA PERIODE DE QUESTIONS

14.0

AFFAIRE NOUVELLE

DEMISSION DE LA DIRECTRICE GENERALE

EN DATE DU 18 MARS 2010, MADAME JULIE MAGIER, DIRECTRICE GENERALE ET SECRETAIRE-TRESORIERE A REMIS AU MAIRE SA LETTRE DEMISSION A L'ATTENTION DE TOUS LES ELUS MUNICIPALUX.

15.0

CLOTURE DE LA SEANCE A 20H00

MAIRE : _____

SEC.TRES. : _____

LE MAIRE A PRIS CONNAISSANCE DE TOUTES LES RÉSOLUTIONS ET ÉTANT D'ACCORD AVEC TOUTES LES RÉSOLUTIONS, IL N'EXÉCUTERA PAS SON DROIT DE VÉTO.

SIGNATURE DU MAIRE : _____